

consacrée à des sources postérieures à 1770, jalonne les prolongements d'un long épisode qui, loin de se terminer avec sa conclusion juridique, a révélé, provoqué ou avivé de profondes divisions, en particulier au sein des élites bretonnes, avant que l'historiographie ne s'en mêle. La passionnante perspective adoptée par L. Daireaux justifiait parfaitement ces dernières pages.

Jean QUÉNIART

Guy SAUPIN (dir.), *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2011, 262 p.

Fruit d'une journée d'études et d'échanges entre plusieurs historiens des universités de l'Ouest, cet ouvrage, dont le maître d'œuvre est Guy Saupin, fait le bilan des connaissances sur les détenteurs du pouvoir municipal dans un pays d'États – la Bretagne –, et les provinces voisines de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Dans l'introduction, après un bilan historiographique des travaux menés en matière d'histoire urbaine au cours des trente dernières années, plusieurs préoccupations sont affirmées : prendre en compte la diversité des villes sur le plan démographique, sur celui des fonctions et des différentes instances de pouvoir – corps de villes mais aussi corporations, compagnies de milice, assemblées de paroisse... – ; combiner les apports d'une approche par catégories sociales et par réseaux ; ne pas négliger le rapport civique et culturel à la ville des différentes catégories pour comprendre leur participation ou au contraire leur désintérêt pour la gestion des affaires locales.

Pour répondre à ce « cahier des charges », l'ouvrage est organisé en sept chapitres. Le premier intitulé « Lecture sociale des choix institutionnels » montre que deux modèles de gestion des villes ont existé dans l'Ouest : celui, ancien, où la communauté était gérée par une assemblée générale des « nobles, bourgeois, manants et habitants » avec un très petit nombre d'officiers municipaux – procureur syndic et miseur – sans réelle autonomie ; celui qui était caractérisé par la mise en place de corps de villes restreints, avec un maire, des échevins et des conseillers qui détenaient l'essentiel du pouvoir municipal. En fonction de ce schéma, trois groupes de villes sont mis en évidence. Le premier comprend la majeure partie des villes de Bretagne qui sont restées attachées au modèle ancien tout au long de l'Ancien Régime malgré l'adoption dans certains cas de la titulature officielle de maire, la transformation des charges en offices à partir des années 1690 ou l'attribution aux édiles de responsabilités de plus en plus lourdes du fait du renforcement de l'administration royale et de celle des États au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un deuxième groupe réunit les villes qui ont hésité entre les deux modèles : c'est le cas de Vannes, de Saint-Malo où les tentatives de mise en place d'un conseil restreint n'ont pas survécu aux temps de crise (particulièrement la Ligue) qui ont permis leur émergence et de

Morlaix où toute évolution a été rendue rapidement impossible du fait d'un affrontement entre la bourgeoisie marchande et le corps des officiers. Le troisième groupe est formé par les villes qui ont adopté le modèle échevinal. Cela a été précoce à Tours – 1462 –, Angers – 1475 –, plus tardif à Nantes où les institutions municipales ont connu une transformation décisive entre 1559 et 1564 sous la pression des marchands enrichis par le commerce atlantique, à Dinan en 1619 et à Rennes en 1757 à l'instigation de l'intendant Le Bret et de son subdélégué général Védier, familier du modèle nantais. On constate donc que le modèle des échevinages s'est imposé surtout dans les grandes places commerciales et que l'opposition à l'évolution des structures municipales est toujours venue des milieux juridiques qui ont craint l'apparition d'un corps politique nouveau qui empiète sur leurs attributions. Dans la pratique, il ne faudrait toutefois pas exagérer l'opposition entre les deux modèles car un peu partout le pouvoir était contrôlé par un cercle restreint de notables.

Le deuxième chapitre qui est intitulé « L'ouverture sociale des institutions municipales » s'intéresse au mode de désignation de ceux qui administreraient les villes et aux instances de consultation de la population. Les villes de l'Ouest ont connu sensiblement la même évolution que celles du reste du royaume. Pour la désignation des membres du corps de ville, un modèle à trois niveaux s'est imposé avec une cooptation par les édiles en service et sortis de charges, un classement des éligibles par un corps politique plus ou moins élargi, un choix final du roi, le terme de l'évolution étant sur ce dernier point atteint par l'arrêt du 11 juin 1763 qui a imposé aux villes petites et moyennes de Bretagne de fournir une liste de trois éligibles pour le poste de maire avant le déroulement du suffrage. Dans un Ancien Régime qui rejetait le suffrage direct, la représentation de la population s'est faite généralement par le biais des ordres et des corps auxquels on a pu adjoindre des délégués des paroisses – Angers et Tours – et plus rarement dans l'Ouest, ceux des corporations – cas de Brest et de Dinan –.

Partout se remarque une tendance à écarter « les mécaniques » des différentes assemblées. Ainsi en Bretagne où il y avait confusion entre assemblée électorale et structure gestionnaire, l'exclusion des catégories populaires s'est produite à Rennes dès 1627, à Guérande (1651), à Ploërmel (1657), à Vitré (1738). La seule ville qui a échappé à ce mouvement est Nantes où les différentes tentatives de fermeture de l'assemblée électorale – en 1631, dans les années 1710 et après 1748 – ont échoué. Du fait de la bureaucratisation de la gestion municipale, les assemblées consultatives qui étaient réunies surtout pour régler des questions financières ont, quant à elles, presque partout disparu comme à Nantes où cela s'est fait en deux temps qui correspondent aux années vingt des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le mouvement d'exclusion des plus pauvres a été le révélateur d'un fossé culturel grandissant entre les catégories populaires et les élites qui ont refusé, avec le temps, toute mixité sociale et il a été plus radical dans les villes qui avaient gardé une assemblée

générale que dans celles qui s'étaient dotées d'un échevinage où les mécanismes bien rodés de reproduction des dirigeants par le biais de la cooptation écartaient tout risque de remise en cause de leur pouvoir.

Le troisième chapitre porte sur la composition sociale des corps de ville. Deux variables sont prises en compte : les fonctions dominantes dans la ville et la valeur que les familles attribuaient à l'exercice des responsabilités municipales. La Bretagne est étudiée grâce à deux exemples, celui de Nantes et de Rennes. Dans le premier cas, Guy Saupin rappelle que la charge de maire a été monopolisée par des officiers de justice issus de la Chambre des comptes, jusqu'à leur retrait progressif à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, et surtout du présidial ; les négociants qui avaient occupé cette fonction au XVI<sup>e</sup> siècle ont fourni au XVIII<sup>e</sup> siècle plusieurs premiers magistrats mais sans qu'il s'agisse des plus riches d'entre eux. Ils ont en revanche contrôlé la charge d'échevin, leur domination n'étant remise en cause que dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle quand la cité ligérienne a voulu faire oublier son engagement ligueur auquel le monde du commerce avait largement souscrit et, à un moindre niveau au XVIII<sup>e</sup> siècle, quand les gens de justice ont réaffirmé leur présence dans la municipalité afin d'être aux premières loges pour bénéficier des retombées de la politique d'embellissement de la ville.

Dans le cas de Rennes, Gauthier Aubert montre que la ville s'est conformée au XVII<sup>e</sup> siècle au schéma des capitales provinciales dotées d'une cour souveraine. Les hauts magistrats, puis, par mimétisme, les officiers des principales cours de justice ont renoncé à exercer des responsabilités municipales : de ce fait, les charges d'échevins ont été occupées par les auxiliaires des tribunaux et par des marchands alors que celle de procureur-syndic a été contrôlée par les avocats. En revanche, la situation au XVIII<sup>e</sup> siècle est plus complexe et est marquée par un double retour : celui des officiers du présidial et, à partir des années 1780, des avocats qui ont réinvesti alors l'espace public, après s'en être détachés pendant la majeure partie du règne de Louis XV. Cette évolution originale invite à se méfier de toute modélisation excessive et à tenir compte des conjonctures locales. Si l'orientation fonctionnelle des villes permet d'expliquer la sociologie des corps municipaux, elle ne le fait jamais de façon univoque, comme le constate justement Guy Saupin.

Les quatrième et cinquième chapitres sont consacrés aux notions de parenté et de réseaux dans les corps de ville. Alors que Claude Petitfrère présente les dynasties municipales dans la ville de Tours de 1589 à 1789, Guy Saupin s'intéresse plus particulièrement aux familles qui ont dominé la vie politique nantaise de 1748 à 1762 lors de la restauration des libertés électorales. L'un et l'autre parviennent aux mêmes conclusions, à savoir que si le principe de la cooptation a favorisé certains lignages, on ne peut parler en aucun cas de caste municipale et que, telle une noria, le système politique urbain a toujours permis l'émergence de nouveaux venus. Philippe Jarnoux, en s'appuyant sur des exemples de villes de Basse-Bretagne,

mène pour sa part une réflexion méthodologique sur les notions de réseaux en cherchant à définir les critères qui permettent de les définir, en indiquant quelques sources à exploiter pour les mettre en évidence comme le choix des arbitres dans les successions ou celui des exécuteurs testamentaires et en s'interrogeant sur la question de leur pérennité.

Les sixième et septième chapitres sont consacrés à la politique financière des villes à travers le cas de Nantes (Guy Saupin) et de Tours (Béatrice Baumier, Claude Petitfrère). La question posée est de savoir en quoi la gestion des finances publiques permet de qualifier la nature profonde des pouvoirs publics. Les réponses apportées sont inégales, assez précises pour Tours, plus impressionnistes pour la Bretagne en l'absence d'études récentes. De ce fait, Guy Saupin doit se contenter, après avoir brossé le cadre général, d'esquisser quelques pistes de recherche en se référant principalement au cas de Nantes. Il montre ainsi que les villes de l'Ouest ont connu, surtout aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, une hausse des exigences financières de la monarchie et ont été elles aussi transformées progressivement en instruments du crédit de l'État. Pour faire face à cette évolution qui a provoqué un réveil temporaire des assemblées consultatives à Nantes à la fin du règne de Louis XIV, elles ont fait surtout appel, les revenus patrimoniaux étant partout faibles sauf à Angers, aux octrois, qui leur ont été concédés par la monarchie et qui ont été perçus par des fermiers recrutés d'abord localement, puis, avec l'augmentation des sommes en jeu, à l'échelle provinciale. L'imposition indirecte a donc été préférée à la taxe sur les aisés. La comparaison avec les autres villes du royaume au temps de la réforme Laverdy en 1764-1765 permet cependant de constater que les villes de l'Ouest ont été généralement moins imposées que les autres en raison principalement d'une moindre soumission aux périls militaires et, dans le cas des villes bretonnes, de l'intervention des États provinciaux. Sur le plan des dépenses, la marge de manœuvre des villes était étroite du fait des charges, fiscales et militaires, que leur imposait la monarchie mais la comparaison entre Angers et Nantes révèle toutefois les choix différents opérés par les magistrats des deux villes, notamment en ce qui concerne les travaux d'embellissement, ce qui invite à étudier de façon plus approfondie les finances urbaines et au-delà, la culture des magistrats qui en étaient responsables.

Comme cette dernière remarque le suggère, le livre laisse des questions en suspens. Grâce à la synthèse des travaux publiés depuis une vingtaine d'années, il constitue pourtant d'ores et déjà une utile mise au point sur le pouvoir dans les villes dans un Ouest, pas uniquement atlantique, à l'époque moderne et présente nombre de réflexions intéressantes pour tous ceux qui se préoccupent d'histoire sociale des institutions.

Dominique LE PAGE